

NOTE EXPLICATIVE MARCHE « BRUXELLES-METROPOLE »

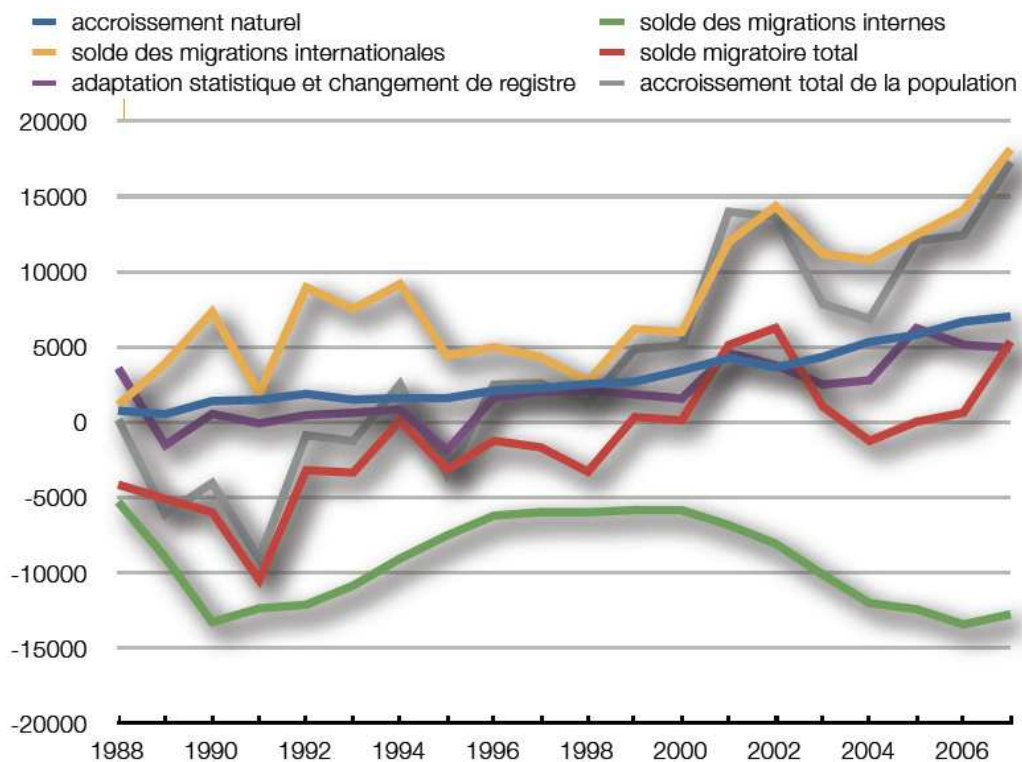
1. CONTEXTE GLOBAL DANS LEQUEL S'INSCRIT LE PRESENT MARCHE

Ce marché s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Plan régional de Développement (PRD – articles 16 à 22 du COBAT) : Plan régional de Développement durable (PRDD) tel que précisé dans l'accord du Gouvernement du 12 juillet 2009 et dans la déclaration gouvernementale au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale le 01 octobre 2009.

Cette déclaration d'intention met l'accent sur les besoins de tenir compte des nouveaux défis qui se profilent et de répondre à 5 objectifs majeurs du développement de la Région :

- **Le défi de l'essor démographique.**

Bruxelles connaît un renversement de tendance entre le premier PRD, qui avait pour objectif politique d'inverser le mouvement d'exode urbain, le deuxième PRD qui annonçait une croissance progressive de la population et la situation actuelle où les prévisions indiquent un fort accroissement de la démographie bruxelloise – pour rappel, le Bureau du Plan prévoit un accroissement de 170.000 personnes à court terme (2020). Cette augmentation est principalement due à une natalité interne forte et à un flux migratoire important, conséquence en partie de l'élargissement de l'Union européenne.



Graphique 2. Facteurs de l'évolution récente de la population bruxelloise.
Source: Registre National, DGSIE, retraitement par Interface Demography

Toutefois, n'oublions pas que l'exode urbain est toujours d'actualité, puisqu'on constate que 15.000 à 20.000 personnes quittent la Région chaque année pour s'établir en périphérie, tandis que 10.000 personnes déménagent de la périphérie pour rejoindre la Région. Rajoutons que la population jeune (0-14 ans) va proportionnellement davantage croître d'ici à 2020. Par ailleurs, un enfant sur 3 naît dans une famille sans revenus du travail ; un jeune sur 3, entre 18 et 25 ans, est chômeur complet indemnisé. Les migrations internationales, souvent d'ordre économique, augmentent cette catégorie de

population, souvent précarisée et vis-à-vis de laquelle une coordination des politiques d'accueil est nécessaire.

Plus particulièrement, on constate que la population augmente le plus dans certaines communes de l'ouest, soit les plus fragilisées de la Région. Cette situation a pour conséquence d'obliger ces communes à devoir créer les services et équipements inhérents à cet accroissement de population et à leur précarisation. Elle renforce aussi le déséquilibre de développement du territoire bruxellois entre l'ouest et l'est (défi dualisation).

	2000	2006	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Population au 1 ^{er} janvier	959.318	1.018.804	1.072.063	1.200.108	1.255.791	1.264.310	1.289.164	1.327.652
Solde naturel	3.413	6.669	9.274	11.232	10.509	9.474	9.612	9.881
Naissances	13.626	16.214	18.553	20.117	19.244	18.724	19.384	19.855
Décès	10.213	9.545	9.279	8.885	8.735	9.250	9.772	9.954
Solde migrations internes	-5.861	-13.457	-15.724	-16.381	-16.822	-16.560	-16.890	-17.425
Immigrations internes	69.403	76.946	85.255	91.931	91.724	91.644	93.339	95.314
Émigrations internes	75.264	90.403	100.979	108.312	108.546	108.204	110.229	112.739
Solde migrations externes	6.741	17.588	20.745	15.347	7.712	8.533	10.864	11.698
Immigrations externes	222.729	35.482	40.645	38.660	29.883	29.076	31.533	32.986
Émigrations externes	15.988	17.894	19.900	23.313	22.171	20.543	20.669	21.288
Accroissement population	4.293	10.800	14.295	10.198	1.399	1.447	3.586	4.157
Ajustement statistique	794	1.611	0	0	0	0	0	0
Population au 31 décembre	964.405	1.031.215	1.086.358	1.210.306	1.257.190	1.265.757	1.292.750	1.331.806

- **Le défi de l'emploi, de la formation et de l'enseignement**, rendu plus important que jamais suite aux effets de la crise économique provoquée par la récente crise financière conjugués à l'essor démographique qui amène de plus en plus de jeunes non qualifiés sur le marché de l'emploi (défi démographie).
- **Le défi environnemental** qui implique que Bruxelles devienne un modèle en matière de développement et de mobilité durables. Ce défi est une source économique potentielle pour la création d'emplois et peut contribuer à la promotion de l'image internationale de la Région.
- **Le défi de la lutte contre la dualisation de la ville et la pauvreté** qui nécessite l'intensification des politiques transversales et territorialisées dans les domaines social, économique et culturel en ciblant les dispositifs dans les zones et les quartiers les plus fragilisés et en luttant activement contre toutes les formes de discrimination.
- **Le défi de l'internationalisation** qui constitue plus que jamais la vocation de Bruxelles mais qui doit réussir à mieux inclure les Bruxellois et à profiter davantage aux habitants de la ville. Cette dynamique doit bénéficier à toutes les couches de la population, en particulier aux moins qualifiées et contribuer activement à lutter contre les risques d'exclusion sociale.

L'importance d'une réflexion à l'échelle de **l'aire métropolitaine bruxelloise** (donc non limitée au territoire institutionnel strict de la Région) est également soulignée dans cette déclaration d'intention.

2. PROCESSUS D'ELABORATION DU PRDD

L'élaboration et la mise au point de ce nouveau PRDD passera par plusieurs grandes étapes de réalisation dont l'objet de ce marché en constitue un élément charnière.

L'ensemble du processus d'élaboration portera sur deux échelles territoriales et deux échelles de temps.

La vision de long terme sera établie à l'échelle du territoire métropolitain bruxellois (zone RER) et à un objectif 2040 tandis que la réflexion à l'horizon 2020 concernera les mesures stratégiques du PRDD et uniquement le territoire des 19 communes constituant la Région de Bruxelles-Capitale.

Etablissement d'un diagnostic

Une première étape d'évaluation des politiques sectorielles et transversales est en cours. Cette évaluation est effectuée sous la forme de questionnaires dont la synthèse est fournie aux soumissionnaires de la présente mission.

Les résultats d'une étude visant à affiner la connaissance du territoire métropolitain par la cartographie des données de base et des projets stratégiques en cours dans la zone RER sont fournis aux soumissionnaires de la présente mission.

Réflexions spatiales, stratégiques et transversales à différentes échelles

Dans un deuxième temps deux actions seront menées en parallèle :

Une vaste étude prospective sera menée par un bureau spécialisé en la matière. Cette étude se penchera sur l'élaboration d'un diagnostic partagé, sur la définition des enjeux de long terme et sur l'élaboration d'une vision partagée à long terme par les différents acteurs ; elle mettra l'accent sur les processus participatifs et soutiendra la Région de Bruxelles-Capitale tout au long de l'élaboration du PRDD.

- Une étude visant à l'obtention d'une vision territoriale à l'horizon 2040 et à l'échelle de l'aire métropolitaine. **C'est cette étude qui fait l'objet du présent marché.**

Ces deux études se dérouleront en grande partie en même temps afin de permettre les interactions indispensables entre elles.

Concrétisation et définition du projet de PRDD

Enfin, la phase de concrétisation et de définition du projet de PRDD viendra clôturer l'ensemble du processus d'élaboration en s'inspirant des travaux et conclusions des études menées préalablement.

3. OBJET DU MARCHE

L'objet du marché porte :

- sur l'élaboration d'une **vision territoriale métropolitaine à long terme (2040)**. L'analyse se fera au minimum à l'échelle de la zone RER (135 communes voir liste à l'annexe 4) ; cet exercice débouchera sur un (des) scénario(s) sur l'avenir de la « Ville ». Les pistes se déclineront au niveau du territoire et à l'échelle métropolitaine ;
- sur la définition de **propositions stratégiques de mesures à mettre en œuvre** à très court terme (fin de cette législature, soit 2014), à court et à moyen termes (horizon du PRDD 2020) qui permettront d'atteindre la vision territoriale métropolitaine de long terme (2040). Ces propositions de mesures ne pourront affecter que le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

4. NOMBRE D'ADJUDICATAIRES ET MONTANT DU MARCHE

Outre son importance stratégique dans le cadre de l'élaboration d'un PRDD, **la particularité de ce marché réside dans ses modalités d'exécution permettant à 3 équipes**

multidisciplinaires de travailler de manière indépendante mais en parallèle et sur le même objet tout en ayant des échanges réguliers lors de séminaires organisés conjointement avec l'étude prospective.

Le marché sera attribué à 3 adjudicataires au prix forfaitaire de **200 000 € HTVA chacun**.

5. CONTENU DU MARCHE

La mission sera réalisée en 4 étapes dans un délai total de 6 mois maximum prenant fin, au plus tard, dans les deux premiers mois de l'année 2011.

Un processus d'élaboration visant à la plus grande transversalité possible à la fois entre **les 3 équipes retenues** et entre les 3 équipes et l'exercice de prospective sera institué. Les allers et retours avec les différents interlocuteurs seront permanents.

Etape 1 : traduction spatiale du diagnostic de l'état de l'espace métropolitain bruxellois

Cette étape visera à une traduction spatiale du diagnostic de l'état de l'espace métropolitain bruxellois mettant en évidence son fonctionnement (interrelations multiples, cohésions et concurrences intra et inter espace métropolitain), les atouts et les faiblesses de son territoire mais également ses opportunités et ses menaces.

La durée de cette première étape est limitée à 1,5 mois.

Etape 2 : élaboration de la vision territoriale métropolitaine à long terme (2040) à l'échelle de l'espace métropolitain bruxellois

Il s'agira de définir une vision territoriale pour l'aire métropolitaine bruxelloise à long terme (2040). Elle intégrera la dimension du développement durable telle que soulignée à de nombreuses reprises dans les différentes déclarations du Gouvernement de la RBC.

La durée de cette deuxième étape est limitée à 3 mois.

Les documents en annexe reprennent les limites de la zone RER et la liste des communes concernées

Etape 3 : établissement de propositions de mesures à très court terme (2014), à court et moyen termes (2020)

En lien avec leur vision territoriale métropolitaine à l'horizon 2040 respectivement développée à l'étape précédente, chaque adjudicataire émettra des propositions de mesures stratégiques à mettre en œuvre à très court, court et moyen termes permettant d'atteindre la vision territoriale métropolitaine de long terme. Elles seront limitées spatialement au territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

La durée de cette troisième étape est limitée à 1 mois.

Etape 4 : affinement et rédaction du rapport final

Cette dernière étape sera mise à profit par le Maître d'Ouvrage et les adjudicataires pour affiner les éléments mis en évidence lors des étapes 2 et 3 de la mission.

6. PLANNING INDICATIF

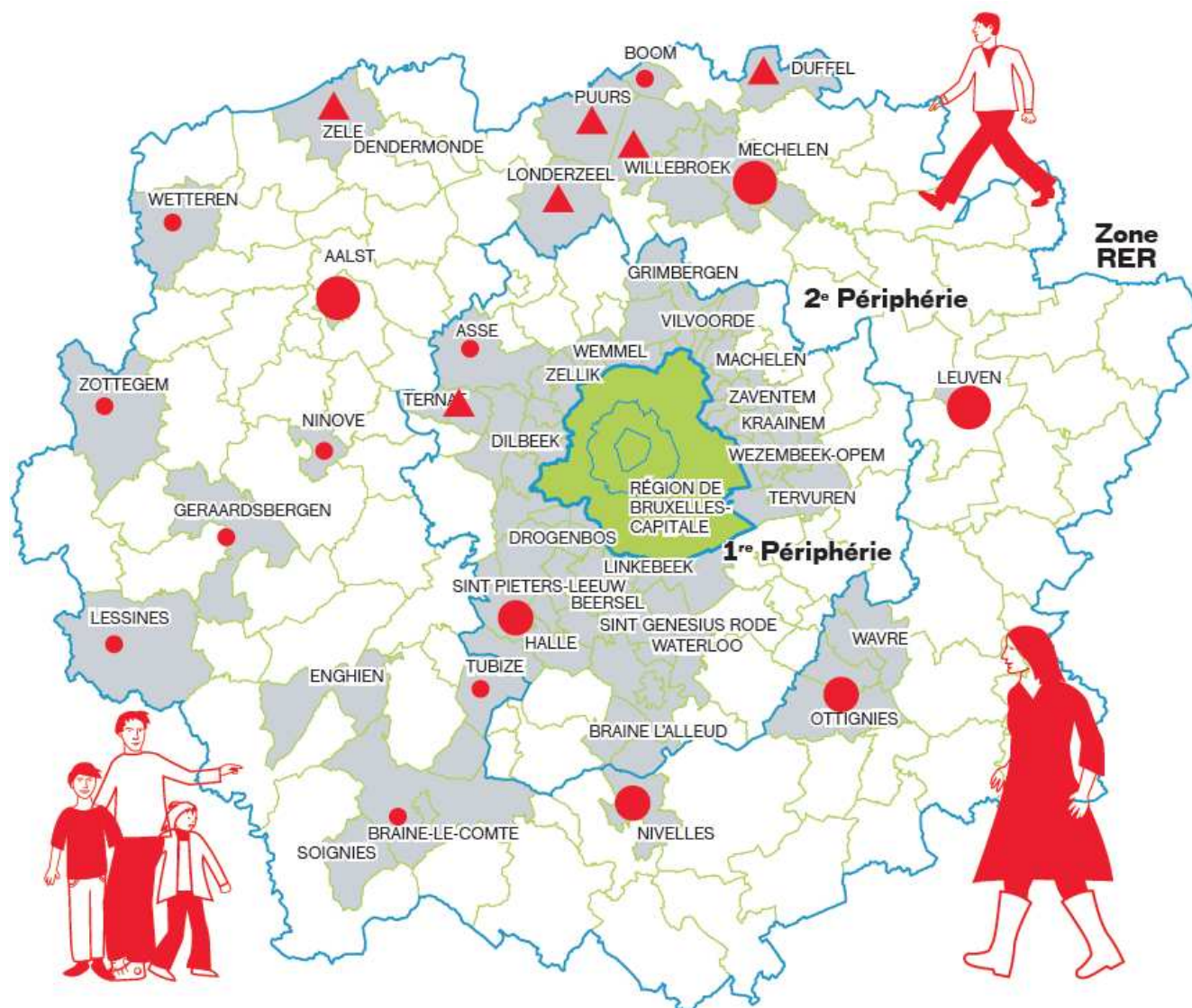
A titre indicatif, le planning de la mission sera le suivant :

1. Réception des candidatures : 9 mars
2. Envoi des invitations à remettre offre : 10 avril
3. Réception des offres : 30 mai
4. Attribution du marché aux 3 meilleurs soumissionnaires : 30 juin 2010
5. Elaboration de la vision territoriale : 15 juillet 2010 - 15 janvier 2011

7. ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

À la clôture de la mission, le Maître d'Ouvrage en communiquera le résultat au public via l'organisation d'une exposition et la réalisation éventuelle d'une publication reprenant les visions territoriales métropolitaines à long terme (2040) proposés par les adjudicataires. À cette fin, ceux-ci devront produire différents supports graphiques destinés à cette communication. Les détails concernant les documents à fournir seront communiqués durant la phase de négociation.

ANNEXE : ZONE RER



Zone urbaine de la Région de Bruxelles-Capitale



Autres zones urbaines



Noeud économique



Ville



RBC = 19 communes

1^{re} Périphérie = 52 communes

(19 + 33 communes de l'anneau de 1^{re} Périphérie)

2^e Périphérie = 135 communes

(52 + 83 communes de l'anneau de 2^e Périphérie) = Zone RER

Zone RER (135 communes)

2,9 millions d'habitants occupant 1,21 millions des 1,33 millions d'emplois proposés sur la zone (4 359 km²).

Commune	Province	Région	Zone RER			wallonie	flandre
			RBC	1ère périphérie	2e périphérie		
Anderlecht		Bruxelles-Capitale	1				
Auderghem		Bruxelles-Capitale	1				
Berchem-Ste-Agathe		Bruxelles-Capitale	1				
Bruxelles-Ville		Bruxelles-Capitale	1				
Etterbeek		Bruxelles-Capitale	1				
Evere		Bruxelles-Capitale	1				
Forest		Bruxelles-Capitale	1				
Ganshoren		Bruxelles-Capitale	1				
Ixelles		Bruxelles-Capitale	1				
Jette		Bruxelles-Capitale	1				
Koekelberg		Bruxelles-Capitale	1				
Molenbeek-St-Jean		Bruxelles-Capitale	1				
St-Gilles		Bruxelles-Capitale	1				
St-Josse-ten-Noode		Bruxelles-Capitale	1				
Schaerbeek		Bruxelles-Capitale	1				
Uccle		Bruxelles-Capitale	1				
Watermael-Boitsfort		Bruxelles-Capitale	1				
Woluwe-St-Lambert		Bruxelles-Capitale	1				
Woluwe-St-Pierre		Bruxelles-Capitale	1				
Aalst	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Affligem	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Asse	Vlaams-Brabant	Flandre		1			1
Beauvechain	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Beersel	Vlaams-Brabant	Flandre		1			1
Begijnendijk	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Berlare	Antwerpen	Flandre			1		1
Bertem	Vlaams-Brabant	Flandre		1			1
Bever	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Bierbeek	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Bonheiden	Antwerpen	Flandre			1		1
Boom	Antwerpen	Flandre			1		1
Boortmeerbeek	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Boutersem	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Braine-l'Alleud	Brabant Wallon	Wallonie		1		1	
Braine-le-Château	Brabant Wallon	Wallonie		1		1	
Braine-le-Comte	Hainaut	Wallonie			1	1	
Brakel	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Buggenhout	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Chastre	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Chaumont-Gistoux	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Court-St-Etienne	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Denderleeuw	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Dendermonde	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Dilbeek	Vlaams-Brabant	Flandre		1			1
Drogenbos	Vlaams-Brabant	Flandre		1			1
Duffel	Antwerpen	Flandre			1		1
Ecaussines	Hainaut	Wallonie			1	1	
Enghien	Hainaut	Wallonie			1	1	
Erpe-Mere	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Galmaarden	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Genappe	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Geraardsbergen	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Gooik	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Grez-Doiceau	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Grimbergen	Vlaams-Brabant	Flandre		1			1
Haacht	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Haaltert	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1

Halle	Vlaams-Brabant	Flandre		1			1
Hamme	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Herent	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Herne	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Herzele	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Hoeilaart	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1
Holsbeek	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Huldenberg	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1
Incourt	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Ittre	Brabant Wallon	Wallonie	1			1	
Kampenhout	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Kapelle-Op-Den-Bos	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Keerbergen	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Kortenberg	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1
Kraainem	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1
Laarne	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
La Hulpe	Brabant Wallon	Wallonie	1			1	
Lasne	Brabant Wallon	Wallonie	1			1	
Lebbeke	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Lede	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Lennik	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1
Les Bons Villers	Hainaut	Wallonie			1	1	
Lessines	Hainaut	Wallonie			1	1	
Leuven	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Liedekerke	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Lierde	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Linkebeek	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1
Londerzeel	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Lubbeek	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Machelen	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1
Mechelen	Antwerpen	Flandre			1		1
Meise	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1
Merchtem	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1
Mont-St-Guibert	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Ninove	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Nivelles	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Opwijk	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Ottignies-Louvain-la-Neuve	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Oud-Heverlee	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Overijse	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1
Pepingen	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Perwez	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Pont-à-Celles	Hainaut	Wallonie			1	1	
Putte	Antwerpen	Flandre			1		1
Puurs	Antwerpen	Flandre			1		1
Rebecq	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Rixensart	Brabant Wallon	Wallonie	1			1	
Roosdaal	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Rotselaar	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Rumst	Antwerpen	Flandre			1		1
Seneffe	Hainaut	Wallonie			1	1	
Silly	Hainaut	Wallonie			1	1	
Soignies	Hainaut	Wallonie			1	1	
Steenokkerzeel	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1
St-Amands	Antwerpen	Flandre			1		1
St-Genesius-Rode	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1
St-Katelijne-Wavre	Antwerpen	Flandre			1		1
St-Lievens-Houtem	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
St-Pieters-Leeuw	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1
Ternat	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1
Tervueren	Vlaams-Brabant	Flandre	1				1

Tielt-Winge	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Tremelo	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Tubize	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Villers-la-Ville	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Vilvoorde	Vlaams-Brabant	Flandre		1			1
Walhain	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Waterloo	Brabant Wallon	Wallonie		1		1	
Wavre	Brabant Wallon	Wallonie			1	1	
Wemmel	Vlaams-Brabant	Flandre		1			1
Wetteren	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Wezembeek-Oppem	Vlaams-Brabant	Flandre		1			1
Willebroek	Antwerpen	Flandre			1		1
Wichelen	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Zaventem	Vlaams-Brabant	Flandre		1			1
Zele	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Zemst	Vlaams-Brabant	Flandre			1		1
Zottegem	Oost-Vlaanderen	Flandre			1		1
Total			19	33	83	32	84
				135			